

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 16 décembre 2019
Séance du 2 décembre 2019

A Motion contre la privatisation du groupe Aéroport de Paris (ADP)

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M BOUADDI, Mme MEHADJI, MM ATAKAYA, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme CARLIER

Pouvoir à :

Mme CAPON

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ **Rapport de présentation :**

Madame Sophie LEHNER, conseillère municipale, expose :

Le Président de la République et le Gouvernement ont fait adopter la loi PACTE le 11 avril dernier malgré l'opposition de très nombreux français. Le débat dans les hémicycles de l'Assemblée Nationale et du Sénat fut des plus brefs ! Circulez, il n'y a rien à voir !

Cela signifie que le Gouvernement d'Edouard Philippe a désormais la possibilité de vendre les Aéroports de Paris, patrimoine commun à tous les français et espace de souveraineté, à des intérêts privés.

La dernière vente du patrimoine national de ce type remonte à la cession des autoroutes aux privés. Chacun est libre d'en faire le bilan. Celui des citoyens usagers que nous sommes peut être fait rapidement : payer plus cher pour des services de moins en moins à la hauteur de nos attentes !

Aujourd'hui, vous avez la possibilité de vous exprimer. Près de 250 parlementaires issus des forces républicaines de l'opposition ont saisi le Conseil Constitutionnel afin d'initier une procédure législative inédite sous la 5ème République : un Référendum d'Initiative Partagée (RIP).

Ce processus démocratique, nécessite pour être mené à son terme le soutien de 1/10ème du collège électoral. Depuis plusieurs mois, la ville propose aux citoyens d'avoir accès à l'outil informatique pour exprimer son désaccord.

maintenant !

De très nombreux administrés de notre ville et plus largement de l'agglomération seraient impactés si un tel projet était mis à exécution. De très nombreux citoyens travaillent tous les jours sur cette plateforme aéroportuaire. Quelles seraient leurs conditions de travail demain ? Quels impacts un tel projet aura sur leur vie de famille, d'homme et de femme ? Telles sont des questions importantes à se poser.

Dans le projet de loi, aucun élément de la sorte n'est pris en compte.

De par la situation que cela pourrait générer à terme pour le pays mais aussi pour les conditions de travail de nos administrés employés par les Aéroports de Paris, le Conseil Municipal appelle les citoyens à soutenir l'initiative de Référendum d'Initiative Partagée (RIP) en signant le document mis en ligne sur le lien « referendum.interieur.gouv.fr » ou en déposant le document CERFA à l'accueil de la Mairie.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ **Le conseil municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la demande formulée par la majorité du conseil municipal,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 2 décembre 2019,
Considérant que le groupe ADP est un acteur majeur en termes d'emploi (+ de 600 000) et d'économie,
Considérant que les aéroports de Paris sont les premières frontières et accueillent chaque année plus de 70 millions de passagers venant de tous les horizons,
Considérant que la régulation des vols pour notre territoire est un atout majeur en termes de transition écologique et de qualité de vie,
Considérant que le groupe ADP est aussi un domaine foncier de plus de 7 000 hectares et qu'il est un des éléments important d'aménagement du territoire,
Considérant que la privatisation des autoroutes et de certains aéroports régionaux ont eu pour conséquence un manque à gagner significatif pour les finances publiques,
Considérant qu'un nombre important de parlementaires ont demandé la tenue d'un Référendum d'Initiative Partagée (RIP) et que pour être organisé il doit recueillir plus de 4 717 396 de signatures de citoyens inscrits sur les listes électorales d'ici mars 2020,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Le groupe « Génération Creil » ne prend pas part au vote.

Votants : **29** Pour : **28** Contre : **1** Abstention : **0**

■ **Décide à la majorité :**

Article unique : d'approuver la motion contre la privatisation du groupe Aéroport de Paris (ADP).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **20 DEC. 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 23/12/19

et publication ou notification le 23.12.19....

affiché le 20/12/19.....

CREIL, le 23.12.2019.....

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 20/12/2019 
ID : 060-216001743-20191216-DLRG19121600A-DE